

ACCUEIL

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Les jours de fermeture sont précisés dans le règlement de fonctionnement.

Accueil régulier : calendrier fixe selon les besoins des parents.

La facturation s'effectue mensuellement sous forme de forfait calculé au prorata du temps de présence annualisé de l'enfant.



INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions sont ouvertes aux seules familles domiciliées au Mesnil-Esnard. La pré-inscription de l'enfant doit être effectuée dès la fin du 3^{ème} mois de grossesse, sur rendez-vous auprès de la directrice.

La participation financière horaire des familles (tarif horaire) est déterminée en fonction des revenus des parents et selon le barème fixé par la Caisse d'Allocations Familiales.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Maritime et la Ville du Mesnil-Esnard participent financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la crèche municipale « Les Mesniloups ».

Plan d'accès



Pour accéder aux locaux de la crèche municipale « Les Mesniloups » (en face de l'école maternelle Jean de la Fontaine) de la route de Paris en venant de Bonsecours :

- Passer devant la mairie du Mesnil-Esnard, au premier feu, tournez à droite, rue de Belbeuf (en direction de Belbeuf),
- Au rond point, prendre la première à droite, rue Pasteur
- Continuez sur 100 mètres, la crèche est au n°20 sur votre droite

Contact

Crèche municipale « Les Mesniloups »
20, rue Pasteur
76 240 LE MESNIL-ESNARD

Tél. 02 35 80 73 74
creche-le-mesnil-esnard@orange.fr

Crèche municipale Les Mesniloups



© 2013 - Crèche municipale « Les Mesniloups » - Directeur de la publication : Serge Cramois - Conception et réalisation : Crèche municipale « Les Mesniloups » et service communication - Imprimerie : Campus Copie.



Crèche municipale gérée
par la Ville du Mesnil-Esnard

« LES MESNILOUPS »

La crèche municipale « *Les Mesniloups* » est une structure dotée de 45 places d'accueil collectif. Les enfants sont accueillis de façon régulière de l'âge de 10 semaines à 4 ans.

La crèche municipale « *Les Mesniloups* » est gérée par la Ville du Mesnil-Esnard et soumise à un règlement de fonctionnement remis aux parents lors de l'inscription.



L'ÉQUIPE

Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels à l'écoute de leurs besoins et des attentes des parents. L'équipe de la crèche est composée de :

- une infirmière puéricultrice,
- une éducatrice de jeunes enfants,
- des auxiliaires de puériculture,
- des agents d'animation,
- une secrétaire
- des agents d'entretien.

Un médecin référent de la crèche assure des vacations.

L'équipe est placée sous la responsabilité de la directrice de la crèche, infirmière-puéricultrice diplômée d'Etat et d'une directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants également diplômée d'Etat.



LA VIE AU QUOTIDIEN



● L'organisation :
Les enfants sont répartis en trois groupes différents : Bébé (0-1 ans), Moyens (1-2 ans) et Grands (2-3 ans). Leur environnement est ainsi adapté à leurs besoins. Des activités sont proposées aux enfants selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent : jeux d'assemblage, activités manuelles, jeux d'imitation, jeux d'écoute, pâtisserie...
Tout au long de l'année, des moments festifs sont proposés : spectacle de Noël, chasse aux oeufs, crêpes party, Halloween...

● Les repas :
Les déjeuners et les goûters sont fournis par la crèche. Les repas sont élaborés dans la cuisine centrale du restaurant scolaire situé rue des Pérets au Mesnil-Esnard puis transférés en liaison chaude à la crèche. Une diététicienne, en relation avec la directrice de la crèche, élabore les menus selon le P.N.N.S (Plan National Nutrition Santé). Les menus hebdomadaires sont affichés au tableau d'informations tous les lundis. Les parents fournissent les biberons. Un lait 1^{er}, 2^{ème} âge et lait de croissance sont fournis par la crèche. Les parents peuvent s'ils le souhaitent apporter leur propre marque de lait.
En cas d'allergies alimentaires, les parents doivent fournir un panier repas. Les produits et laits de régimes, les antipyrétiques, le sérum physiologique sont à la charge des parents. La consommation de gâteaux faits maison et autres gâteaux frais sont interdits.

● Hygiène
Les changes complets sont fournis par la crèche.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

La crèche municipale « *Les Mesniloups* » n'est pas une parenthèse dans la journée de l'enfant mais le prolongement de la vie familiale. Elle doit permettre à l'enfant de se découvrir, de découvrir les autres, de s'éveiller en compagnie des autres enfants et des professionnels qualifiés et attentifs. Les parents sont les premiers responsables et les premiers éducateurs de leur enfant.

L'équipe propose un projet pédagogique autour du respect du rythme et de la personnalité de chaque enfant, en cherchant à lui offrir un lieu adapté à ses besoins :

- L'équipe respectera le rythme, les besoins et les envies de l'enfant, et assurera la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Chaque enfant a son propre développement, ses propres désirs. L'équipe veillera à être attentive au comportement et aux spécificités de chacun.
- Des activités sous forme d'ateliers sont proposées aux enfants afin de favoriser les échanges et l'interaction entre eux.

